



**VICE RECTORAT DE MAYOTTE**  
**B.P. 76**  
**97600 MAMOUDZOU**

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**Adaptation scolaire et scolarisation des élèves  
en situation de handicap (ASH)**

☎ 02 69 61 27 88

📠 02 69 61 27 92

[ien.ash@ac-mayotte.fr](mailto:ien.ash@ac-mayotte.fr)

## COORDONNATEUR D'ULIS DE LYCEE PROFESSIONNEL

### CONTEXTE D'EXERCICE

### Environnement/Spécificité/Contraintes

Placé sous l'autorité fonctionnelle du proviseur, l'enseignant spécialisé coordonne l'ULIS de lycée professionnel (LP) installée au sein de l'établissement.

L'ULIS de LP accueille des élèves de plus de 16 ans présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC) sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Le parcours scolaire s'effectue en deux ans. Le coordonnateur porte une attention particulière à la validation du socle commun et au projet personnalisé d'orientation (PPO) intégré au projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans la perspective d'une formation diplômante ou d'un accès à l'emploi.

### DESCRIPTIF DU POSTE

### Missions

Sous l'autorité du chef d'établissement, le coordonnateur de l'ULIS de LP a pour mission de :

- préparer, en étroite liaison avec les coordonnateurs d'ULIS de collège et l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, l'orientation vers l'ULIS de LP ;
- concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ;
- gérer l'ensemble des actions de regroupement et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves ;
- participer aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap afin de rendre compte l'avancée du PPS de chacun des élèves ;
- assurer le lien permanent avec les enseignants concernés au sein de l'établissement et organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ;
- planifier les rencontres avec les familles ;
- veiller, en lien avec le conseiller principal d'éducation (CPE), à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement ;
- participer aux conseils de classe ;
- assurer le lien avec les référents d'insertion professionnelle de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de stages en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante ou vers un emploi ;
- organiser le travail de l'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)

Il rédige un rapport d'activité annuel s'attachant à rendre compte du projet de l'ULIS et de son impact sur la scolarité des élèves concernés.

## PROFIL SOUHAITE

### Diplômes et/ou certifications souhaités

- enseignant du premier degré titulaire d'un CAPPEI parcours « coordonner une ULIS ou une UE troubles des fonctions cognitives »

### Compétences attendues

- avoir une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- savoir analyser l'impact de la situation de handicap et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives sur les processus d'apprentissage ;
- mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- avoir une bonne connaissance de la voie professionnelle et des parcours en lycée ;
- disposer d'une bonne maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication (TUIC) ;
- avoir des capacités d'écoute, des qualités relationnelles et communicationnelles, des capacités d'organisation ;
- être en mesure de travailler en équipe ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement.

### Expériences professionnelles souhaitées

- expérience en ULIS de collège souhaitée
- expérience en ULIS de LP fortement appréciée

## CANDIDATURE

Poste pourvu hors barème :

- lettre de motivation et CV à adresser par la voie hiérarchique au vice-recteur (division des personnels enseignants du premier degré) ;
- entretien conduit par l'inspecteur de l'éducation nationale ASH

## REMARQUES

Obligations réglementaires de service : 21 heures

Missions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.